

LE JAPONAIS

La langue japonaise est parlée sur toute l'étendue de l'archipel nippon par une population de cent millions d'habitants. Sa parenté avec d'autres langues reste encore mal établie. On sait cependant que le japonais et le coréen à eux seuls constituent une famille linguistique à part. De même, on ignore depuis quand le japonais a été parlé sur le territoire du Japon, néanmoins on constate la présence des anthroponymes et des toponymes japonais dans les chroniques chinoises qui datent du 4^e s. De puis le milieu du 5^e s., on voit apparaître au Japon des inscriptions en japonais sur pierre et métaux faites au moyen des caractères idéo-graphiques empruntés à la Chine. Mais le japonais moderne connaît trois systèmes d'écriture qui coexistent de façon syncrétique dans la même suite de scriptio continua. Ce sont notamment un système idéographique d'origine chinoise (kanji) et deux syllabaires (kana) qui contribuent en semble à la notation du japonais. Les deux syllabaires sont dérivés des caractères chinois employés dans le rôle des phonogrammes en japonais. Tous les deux ont le même nombre de graphèmes (41 éléments de base et 25 graphèmes à signe diacritique), mais ils jouent des rôles distincts.

En règle générale, si les kanji permettent de représenter les unités lexicales, les kana sont employés pour noter les formants grammaticaux. Toutefois, cette dernière fonction est réservée à l'un des deux syllabaires, notamment au hiragana, de sorte que le second syllabaire, le katakana, sert à transcrire les mots empruntés aux langues étrangères autres que le chinois. Malgré la connaissance très largement répandue de la langue standard (hyôjun-go), on observe au Japon encore de nos jours des variations dialectales prononcées. Les spécialistes s'accordent en général à distinguer tout d'abord entre deux grands types de dialectes: (a) dialectes du Hondo et (b) dialectes des îles Ryûkyû. Les dialectes qui appartiennent à ces types se distinguent au point que l'on pourrait se demander s'il s'agit toujours de la même langue ou de deux langues différentes bien qu'apparentées. Les dialectes du Hondo se subdivisent à leur tour en dialectes orientaux et occidentaux, tandis que ceux des îles Ryûkyû en dialectes d'Amami et d'Okinawa d'une part et dialectes des îles méridionales de l'autre.

Caractéristiques. Le japonais standard comporte les 21 phonèmes suivants: 12 consonnes (bilabiales: p, b, m; apico-dentales: t, d, n; dorso-alvéolaires: s, z; dorso-vélaires: k, g; une liquide: r et une laryngale: h), 2 phonèmes mores (N et Q), 2 semi-voyelles (une bilabiale: w et une palatale j) et 5 voyelles (a, e, o, i, u). La syllabe japonaise ignore les groupes consonantiques à l'initiale (CCV est impossible) et elle est toujours ouverte (VC est également impossible à l'exception de celles qui se terminent par les phonèmes-mores). L'accent japonais est un accent de hauteur comportant un registre bas et un registre élevé. Cet accent frappe une more ou une succession de mores dans le cadre d'un mot accentuel. La morphologie du japonais est du type mixte: flexio-agglutiné. Tout comme les unités lexicales se subdivisent en deux classes, celles de taigen (mots invariables) et de yôgen (mots variables), dégagées au moyen du critère dichotomique de variabilité, les unités grammaticales se subdivisent, elles aussi, en deux catégories morphologiques appelées joshi (termes auxiliaires) et jodôshi (termes auxiliaires conjugués). Étant donné que les morphèmes casuels sont invariables et agglutinés, la tradition grammaticale japonaise n'a pas développé de concept de "déclinaison". Les morphèmes casuels font partie des six classes de joshi suivantes: (1) t. aux. formels (juntai-joshi), (2) t. aux. coordonnants (heiritsu-joshi), (3) t. aux. casuels (kaku-joshi), (4) t.

aux. adverbiaux (fuku-joshi), (5) t. aux. relationnel (kakari-joshi), (6) t. aux. interjectifs (kantô-joshi). Les exemplaires des classes ci-dessus peuvent se succéder sur l'axe syntagmatique dans l'ordre ci-dessus. Les morphèmes variables sont tous des "termes auxiliaires conjugués" (jodôshi) qui s'ajoutent soit à un verbe soit à un adjectif (ce dernier peut jouer le rôle d'un prédicat dans la syntaxe japonaise). Cependant la "conjugaison" (katsuyô) japonaise diffère considérablement de la conjugaison des langues indo-européennes. C'est parce que la conjugaison japonaise se fonde sur une flexion qui se mélange avec l'agglutination ; le paradigme de la racine lexicale est le même que celui des jodôshi. Parmi les catégories verbales, on trouve le temps (antérieur/non antérieur), l'aspect (accompli/non accompli), la voix (active/passive), la politesse (défèrent/honorifique/depréciatif), la négation, le désidératif etc. La catégorie de la personne n'est pas verbale en japonais, bien qu'il existe un système (d'ailleurs, très ouvert) de pronoms personnels. Ceci s'explique par le fait que le sujet parlant japonais n'exprime pas son identité directement par rapport aux acteurs de l'énoncé mais par rapport à ceux de l'énonciation.

Selon la syntaxe japonaise, le sujet n'est nullement obligatoire, mais le prédicat se place nécessairement à la fin de l'énoncé. Il semble que l'effacement du sujet soit possible en japonais, parce que cette langue ne connaît pas d'accord morphologique qui caractérise la relation Sujet-Prédicat dans toutes les langues indo-européennes. La présence facultative du sujet de l'énoncé a permis aux grammairiens japonais de conclure parfois à l'absence de structure Sujet-Prédicat dans cette langue. Ce fait a rendu difficile la tâche de définir la prédication. Cette dernière, souvent confondue avec l'énonciation, a même donné lieu à une théorie connue au Japon comme chinjutsu-ron (théorie de la prédication/énonciation). D'autre part, les grammairiens japonais ont pris l'habitude d'opposer en bloc la fonction prédicative simple (appelée conclusive - shûshi) aux fonctions prédicatives coordonnée et subordonnée (appelée suspensive - renyô). Cependant, cette explication traditionnelle n'a pas de justifications théoriques suffisamment bien fondées pour que l'on puisse conclure à l'originalité de la syntaxe japonaise sur ce point par rapport aux autres langues du monde. Le japonais ne connaît pas de pronoms relatifs, car le terme coordonné/subordonné précède toujours le terme principal. De même, dans la détermination, le terme déterminant précède toujours le terme déterminé. L'une des particularités de la syntaxe japonaise est l'existence d'un grand nombre d'unités grammaticales qui renvoient directement à l'énonciation. Ce fait est souvent cité comme preuve de la spécificité de l'énonciation en japonais

L'inventaire lexical du japonais est doublement structuré (sino-japonais). De plus, les unités monosyllabiques d'origine chinoise, fonctionnant dans un système dont les éléments sont composés d'unités polysyllabiques indigènes, présentent un haut degré de productivité lexicale. Depuis l'introduction de la science et des techniques occidentales au Japon il y a cent ans environ, le vocabulaire japonais s'est considérablement enrichi de faux emprunts au chinois, "faux" - parce qu'il s'agit de mots composés par les Japonais à partir des unités empruntées auparavant à la langue chinoise. Par conséquent, à l'heure actuelle le vocabulaire ainsi "emprunté" qu'utilise la presse quotidienne atteint 52 % par rapport aux 45 % de mots d'origine japonaise, 1 % de mots d'origine autre que chinoise et 2 % de mots composés d'éléments hétérogènes.

Les premières transcriptions latines de la langue japonaise datent de la fin du 16^e siècle où ce sont les missionnaires portugais qui ont commencé à étudier cette langue. En suite, d'abord les Hollandais, puis les Allemands, les Français et les Américains ont mis au

point leurs transcriptions respectives du japonais sur la base de l'écriture latine. Et bien que le Club de l'Alphabet Latin (Rômaji-kai) ait été créé dès 1873, la première transcription latine promue par le gouvernement japonais date de 1937.

André WLODARCZYK